

Ce que dit la loi



Depuis la fin des années 2000, plus de 28 000 hectares sont soustraits chaque année à l'échelle nationale, aux espaces naturels, agricoles et forestiers. Sur la base de cette tendance, l'équivalent de la superficie moyenne d'un département français disparaîtrait tous les 20 ans. (Source : CEREMA, portail de l'artificialisation des sols, 2009-2018).

Pour réduire la consommation d'espaces et lutter contre l'extension des zones constructibles sur les terres agricoles notamment, la loi Climat et Résilience de 2021 modifie profondément la planification de l'espace urbain (optimisation de la densité, protection des sols naturels, etc.).

Objectif : atteindre le « zéro artificialisation nette » en 2050 et réduire de moitié, d'ici à 2031, le rythme d'artificialisation par rapport à la décennie précédente.

À l'échelle nationale, l'artificialisation a augmenté de 70% depuis 1981, la population... de 19%

Notre territoire en quelques chiffres



59 communes

1 164 km²

73 003 hab.

Compétences

- > Cadre de vie
- > Enfance et jeunesse
- > Équipements sportifs et culturels
- > Développement économique
- > Aménagement du territoire
- > Développement durable
- > Tourisme

Les défis identifiés

- > Un équilibre entre les communes du territoire
- > Une qualité de vie et un bien-vivre pour tous
- > Des filières économiques durables
- > La transition écologique, énergétique et numérique dans un contexte de changement

> Comment participer et s'informer

Pour accompagner l'élaboration du SCoT et du PLUi, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet organise une concertation continue **pour vous permettre :**

- > de comprendre les projets de SCoT et de PLUi
- > de compléter les données avec votre usage des services disponibles sur le territoire
- > d'alimenter la vision prospective de notre territoire aux horizons 2035 et 2044

> PARTICIPER à l'enquête

Donnez votre avis et partagez vos attentes et vos idées en répondant à l'enquête ouverte **du 01/07 au 30/09 :**

- > **En ligne :** www.bit.ly/scot-plui
- > **En mairie** (questionnaire papier à disposition)
- > **Dans les médiathèques** du territoire (questionnaire papier à disposition)

Scannez ce QR Code pour participer !



> Réunions publiques - ateliers de concertation pour imaginer ensemble notre territoire demain

4 réunions seront organisées à l'automne prochain au plus proche de chez vous, de 19h à 22h :

08/11/22 | salle du Foulon à Graulhet **15/11/22** | Halle de Rabastens
09/11/22 | salle des spectacles à Gaillac **17/11/22** | salle des fêtes de Castelnau-de-Montmiral

> Découvrez le bilan de la concertation et les projets finalisés

Une réunion publique sera organisée à la fin de la démarche du PLUi.

Suivre l'actualité du projet et de la démarche de concertation

- > www.gaillac-graulhet.fr > Onglets mon agglomération > aménagement du territoire > PLUi
- > Agglo Focus / Bulletins municipaux
- > Registres de concertation (disponibles dans toutes les mairies du territoire, à l'agglomération - le Nay, 81600 Técou - sur le site web)

AGGLOMÉRATION GAILLAC • GRAULHET

L'urbanisme PORTÉE DE MAIN

Participez
au projet et donnez
votre avis !

Toutes les infos
en dernière page

SCoT
Schéma de
Cohérence
Territoriale

PLUi
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal



> C'est QUOI ?

Ces documents d'urbanisme fixent à la fois les **grandes orientations**, les **objectifs** et les **règles générales d'utilisation du sol** sur l'ensemble du territoire, à l'échelle de l'agglomération (pour le SCoT) et de la parcelle (pour le PLUi).

Établis dans un but d'intérêt général, ils ne peuvent répondre à la somme des intérêts particuliers.

Ces documents servent de cadre réglementaire et influencent donc notamment :

- > L'organisation de l'espace
- > L'aménagement du territoire
- > Les futures constructions
- > Les mobilités
- > L'environnement
- > ...

À l'échelle intercommunale

À la différence du PLU (Plan local d'urbanisme) au niveau communal, le PLUi offre une vision du développement du territoire à une échelle intercommunale pour s'adapter à nos modes de vie changeants. Plus mobiles pour travailler, pour nos loisirs, nous consommons différemment, nos besoins en termes d'habitat et de services évoluent.

Fruit d'un travail collaboratif, le SCoT et le PLUi renforcent ainsi les solidarités entre les communes et proposent un projet collectif, tout en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.

i à savoir

Une fois validé, le **PLUi remplacera les documents d'urbanisme existants** (PLU, cartes communales) ou se substituera au RNU (Règlement National d'Urbanisme) pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme ; il **encadrera les droits à construire de chaque parcelle**.

Les demandes d'urbanisme sont toujours à effectuer auprès de votre mairie, chaque maire conservant la délivrance des autorisations.

> Un projet PARTAGÉ

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet pilote les démarches. **Les documents seront donc co-construits avec :**

- > Le **conseil de développement et les habitants**, à travers votre participation active.
- > Les **élus** des (59) communes de l'agglomération, via les conseils communautaires, les conférences des Maires, les séminaires d'élus, les ateliers de travail et ateliers prospectifs.
- > les **partenaires** tels que les services de l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, les Chambres consulaires, etc.

La démarche de co-construction permettra d'aboutir à un projet partagé respectant les intérêts et les spécificités de chacun en cohérence avec la vision communautaire.

Favoriser les déplacements doux et les transports en commun



Où et comment se loger ?



Participer à la transition énergétique et écologique

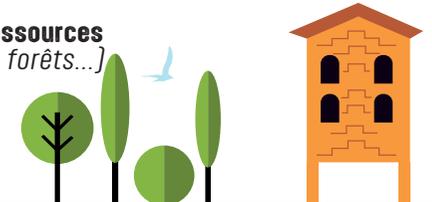


Préserver et mettre en valeur les atouts majeurs du territoire (patrimoine, paysage...)

Proposer une offre de services et de commerces au plus près des besoins



Péreniser les ressources naturelles (eau, forêts...)



Conforter les emplois de proximité et circuits courts (agriculture, tourisme...)

Renforcer l'attractivité économique du territoire. S'appuyer sur les filières historiques et favoriser les filières innovantes (industrie, artisanat)



CALENDRIER PAR ÉTAPES

DÉBAT PAS

Projet d'Aménagement Stratégique : définir les grandes orientations de développement de notre territoire pour les 20 prochaines années

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

mettre en œuvre les axes de travail formulés dans le PAS

ARRÊT DU PROJET

en conseil de communauté avant consultation des personnes publiques associées et enquête publique

Calendrier - version 2022

APPROBATION DU SCOT

en conseil de communauté

